

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 99



Édition  
de langue française

## Communications et informations

60<sup>e</sup> année

30 mars 2017

Sommaire

### IV Informations

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

#### Conseil

2017/C 99/01      Décision du Conseil du 27 mars 2017 portant nomination d'un membre suppléant, pour le Portugal, du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs ..... 1

#### Commission européenne

2017/C 99/02      Taux de change de l'euro ..... 3

#### Autorité européenne de sécurité des aliments

2017/C 99/03      Fonctionnement en réseau des organismes opérant dans les domaines qui relèvent de la mission de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ..... 4

#### Cour des comptes

2017/C 99/04      Rapport spécial n° 3/2017 — «L'aide de l'Union européenne en faveur de la Tunisie» ..... 5

FR

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

2017/C 99/05	Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté — Modification d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers <sup>(1)</sup> .....	6
2017/C 99/06	Communication de la Commission conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté — Appel d'offres portant sur l'exploitation de services aériens réguliers conformément aux obligations de service public <sup>(1)</sup> .....	7
2017/C 99/07	Communication de la Commission conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté — Appel d'offres portant sur l'exploitation de services aériens réguliers conformément aux obligations de service public <sup>(1)</sup> .....	8

---

## V Avis

### PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### **Office européen de sélection du personnel (EPSO)**

2017/C 99/08	Avis de concours général .....	9
--------------	--------------------------------	---

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

## IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 27 mars 2017

**portant nomination d'un membre suppléant, pour le Portugal, du comité consultatif pour la libre  
circulation des travailleurs**

(2017/C 99/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des  
travailleurs à l'intérieur de l'Union <sup>(1)</sup>, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 20 septembre 2016 <sup>(2)</sup> et du 23 janvier 2017 <sup>(3)</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et  
suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, pour la période allant du 25 septembre  
2016 au 24 septembre 2018.
- (2) Le gouvernement portugais a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*Est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se termi-  
nant le 24 septembre 2018:

## I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Portugal		M. João ATAÍDE

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et suppléants non encore désignés.

<sup>(1)</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

<sup>(2)</sup> Décision du Conseil du 20 septembre 2016 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la  
libre circulation des travailleurs (JO C 348 du 23.9.2016, p. 3).

<sup>(3)</sup> Décision du Conseil du 23 janvier 2017 portant nomination de membres titulaires et suppléants, pour le Portugal, du comité consul-  
tatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 27 du 27.1.2017, p. 6).

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 27 mars 2017.

*Par le Conseil*

*Le président*

C. ABELA

---

# COMMISSION EUROPÉENNE

## Taux de change de l'euro <sup>(1)</sup>

29 mars 2017

(2017/C 99/02)

### 1 euro =

	Monnaie	Taux de change		Monnaie	Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,0748	CAD	dollar canadien	1,4380
JPY	yen japonais	119,17	HKD	dollar de Hong Kong	8,3503
DKK	couronne danoise	7,4412	NZD	dollar néo-zélandais	1,5321
GBP	livre sterling	0,86385	SGD	dollar de Singapour	1,5006
SEK	couronne suédoise	9,5505	KRW	won sud-coréen	1 195,89
CHF	franc suisse	1,0712	ZAR	rand sud-africain	14,1215
ISK	couronne islandaise		CNY	yuan ren-min-bi chinois	7,4063
NOK	couronne norvégienne	9,1908	HRK	kuna croate	7,4360
BGN	lev bulgare	1,9558	IDR	rupiah indonésienne	14 305,20
CZK	couronne tchèque	27,021	MYR	ringgit malais	4,7495
HUF	forint hongrois	309,62	PHP	peso philippin	54,033
PLN	zloty polonais	4,2389	RUB	rouble russe	61,2237
RON	leu roumain	4,5563	THB	baht thaïlandais	37,011
TRY	livre turque	3,9246	BRL	real brésilien	3,3666
AUD	dollar australien	1,4060	MXN	peso mexicain	20,3522
			INR	roupie indienne	69,7590

<sup>(1)</sup> Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

# AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

## Fonctionnement en réseau des organismes opérant dans les domaines qui relèvent de la mission de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

(2017/C 99/03)

L'article 36, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil <sup>(1)</sup> dispose: «Le conseil d'administration [de l'Autorité européenne de sécurité des aliments], sur proposition du directeur exécutif, établit une liste rendue publique des organismes compétents désignés par les États membres qui, soit individuellement, soit dans le cadre d'un réseau, peuvent aider l'Autorité dans sa mission.»

La première liste a été établie par le conseil d'administration de l'EFSA le 19 décembre 2006 et est depuis:

- i) mise à jour régulièrement, sur proposition du directeur exécutif de l'EFSA, en prenant en compte les révisions ou les nouvelles propositions de désignation faites par les États membres [conformément à l'article 2, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 2230/2004 <sup>(2)</sup>];
- ii) rendue publique sur le site web de l'EFSA, où est publiée la version la plus récente de la liste des organismes compétents; et
- iii) rendue accessible aux organismes au moyen de l'outil de recherche de l'article 36, qui permet d'obtenir les coordonnées et domaines de compétence spécifiques des organismes.

Ces informations sont disponibles sur le site web de l'EFSA, respectivement sous les liens suivants:

- i) dernière modification apportée par le conseil d'administration de l'EFSA le [22/03/2017] à la liste des organismes compétents — [<http://www.efsa.europa.eu/fr/events/event/170322-0>];
- ii) liste mise à jour des organismes compétents — <http://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/assets/art36listg.pdf>; et
- iii) outil de recherche de l'article 36 — <http://www.efsa.europa.eu/art36/search>

L'EFSA actualisera la présente notification, notamment en ce qui concerne les liens vers le site web.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter [Cooperation.Article36@efsa.europa.eu](mailto:Cooperation.Article36@efsa.europa.eu)

---

<sup>(1)</sup> Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1).

<sup>(2)</sup> Règlement (CE) n° 2230/2004 de la Commission du 23 décembre 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 178/2002 en ce qui concerne le réseau d'organismes opérant dans les domaines qui relèvent de la mission de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (JO L 379 du 24.12.2004, p. 64).

# COUR DES COMPTES

## **Rapport spécial n° 3/2017**

### **«L'aide de l'Union européenne en faveur de la Tunisie»**

(2017/C 99/04)

La Cour des comptes européenne vous informe que son rapport spécial n° 3/2017 «L'aide de l'Union européenne en faveur de la Tunisie» vient d'être publié.

Le rapport peut être consulté ou téléchargé sur le site internet de la Cour des comptes européenne (<http://eca.europa.eu>) ou sur EU Bookshop (<https://bookshop.europa.eu>).

---

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté**

**Modification d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 99/05)

État membre	France
Liaison concernée	Brive — Paris (Orly)
Date initiale d'entrée en vigueur des obligations de service public	28 octobre 1995 (95/C 284/08)
Date d'entrée en vigueur des modifications	5 janvier 2018
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 17 janvier 2017 modifiant les obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Brive et Paris (Orly) NOR: DEVA1701687A <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do">http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do</a>  pour tout renseignement:  Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDT/T2 50 rue Henry Farman 75 720 Paris cedex 15 FRANCE  Tél. +33 158094321 Courriel: <a href="mailto:osp-compagnies.dta@aviation-civile.gouv.fr">osp-compagnies.dta@aviation-civile.gouv.fr</a>



**Communication de la Commission conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté**

**Appel d'offres portant sur l'exploitation de services aériens réguliers conformément aux obligations de service public**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 99/06)

État membre	France
Liaison concernée	Brive — Paris (Orly)
Période de validité du contrat	Du 5 janvier 2018 au 4 janvier 2022
Date limite de remise des candidatures et des offres	2 juin 2017 (17 h 00, heure locale)
Adresse à laquelle le texte de l'appel d'offres et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'appel d'offres et à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac Mairie de Brive B.P. 80433 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex FRANCE Joël POUYADE Tél. +33 555181644 Tél. +33 555181699 Courriel: joel.pouyade@brive.fr

**Communication de la Commission conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté**

**Appel d'offres portant sur l'exploitation de services aériens réguliers conformément aux obligations de service public**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 99/07)

État membre	Grèce
Liaisons concernées	— Alexandroupoli-Sitia — Aktio-Sitia — Rhodes-Kos-Kalymnos-Leros-Astypalea
Durée du marché	1 <sup>er</sup> octobre 2017-30 septembre 2021
Date limite de remise des offres	61 jours après la date de publication de l'avis de marché
Adresse à laquelle le texte de l'appel d'offres et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'appel d'offres et à l'obligation de service public peuvent être obtenus gratuitement	Hellenic Civil Aviation Authority Directorate General for Air Transport Air Transport Division Section II Vas. Georgiou 1 16604 Helliniko GRÈCE  Tél. +30 2108916149 ou 2108916121 Fax: +30 2108947132 Adresse du site internet: <a href="http://www.hcaa.gr">www.hcaa.gr</a>

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL (EPSO)

**AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL**

(2017/C 99/08)

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise le concours général suivant:

**EPSO/AD/338/17 — ADMINISTRATEURS (AD 5)**

L'avis de concours est publié en 24 langues, au *Journal officiel de l'Union européenne* C 99 A du 30 mars 2017.

Des informations complémentaires se trouvent sur le site web d'EPSO: <https://epso.europa.eu/>

---









ISSN 1977-0936 (édition électronique)  
ISSN 1725-2431 (édition papier)



**Office des publications de l'Union européenne**  
2985 Luxembourg  
LUXEMBOURG

**FR**